



N° 119
16 octobre 2002
Bimensuel

Dans ce numéro



Données personnelles sensibles: le Conseil d'Etat répond à SUD. **3**



Faut-il tuer Machiavel? Le troisième ouvrage de l'économiste vaudois Jean-François Baudraz dissèque la réforme des administrations. **7**



28 postes vacants. **8**



Certifiée ISO 9001, la Caisse publique cantonale vaudoise d'assurance chômage mise sur la qualité. **12**



Le CEP a fait paraître son catalogue des formations 2003 et propose des cours sur mesure. **13**



Les décisions de la quinzaine. **14**



La Maison d'Ailleurs, à Yverdon, part à la découverte de l'univers extraordinaire de l'artiste Patrick Woodroffe. **16**



Si ce dessin de Mix et Remix a connu un franc succès, d'autres ont failli tomber dans les oubliettes de l'histoire, parce que jugés par les constituants comme trop «méchants», voir contre-productifs. Certains d'entre eux illustrent le présent numéro de La Gazette.

Les dessous de l'Assemblée Constituante

Suivez le guide! En l'occurrence Francine Crettaz, ex-secrétaire générale de la Constituante, qui livre ici quelques-unes des péripéties qui ont fait tressaillir la digne Assemblée. Un feuilletton, qui comme dans toute success story, donne le beau rôle aux maîtres-mots que sont pas-

sion, argent et pouvoir. Dallas à la sauce vaudoise! Entre ironie et précision historique, un récit qui n'épargne ni les informaticiens, ni les constituants et encore moins la sacro-sainte stratégie ès communication.

pages 4 à 6

Eric Toriel nommé secrétaire général adjoint du DSAS

Le Conseil d'Etat a nommé Eric Toriel, 50 ans, actuel directeur des institutions psychiatriques des Hospices cantonaux, au poste de secrétaire général adjoint du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). Cette nomination s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'état-major du DSAS. Titulaire d'une licence en sciences économiques, Eric Toriel assistera le chef du DSAS dans le suivi des dossiers tou-

chant au domaine social et médico-social, à la santé mentale et aux dépendances. Il conservera la fonction de secrétaire de la Commission de prévention et de lutte contre la toxicomanie, fonction qu'il occupe depuis 1995. En raison de la réorganisation actuelle de la structure et de la direction des Hospices cantonaux, le poste de directeur des institutions psychiatriques, occupé jusqu'ici par M. Toriel, ne sera pas repourvu.



Recherche: vous êtes un chœur déjà constitué ou un groupe désirant vous mettre à chanter et vous recherchez une personne pour la direction? Contactez-moi! Région lausannoise ou accessibilité transports publics. Tél.: 021 648 74 73, eva.tortelli@sat.vd.ch.

A vendre: très joli meuble ancien style rococo, dimensions 80 cm. de large, 50cm. de profondeur et 210 cm. de haut, en deux parties, celle du haut vitrée. Prix à discuter. Tél. 079/466 63 70.

A vendre: Scooter Liberty 125, gris, avec top case, bon état, 2 ans, 6500 km. Prix: 2800 francs. Bureau: 021/721 08 80, privé: 021/312 40 42.

Poursuivez la discussion avec Maurice Nanchen

Dans la dernière *Gazette*, Maurice Nanchen répondait à la question du tutoiement des profs par les élèves, suite à la réaction d'une enseignante et en marge du compte-rendu de la conférence tenue par le psychologue valaisan sur la part de l'éducation dans l'incivilité et la violence des jeunes, le 4 juillet sous l'égide de «Midi Ouvertures».

Nous vous offrons la possibilité de poursuivre la discussion en adressant vos remarques et questions à Isabel.balitzer@chancellerie.vd.ch ou par poste au même nom, Château cantonal, 1014 Lausanne.

PS.-A la suite d'une erreur de mise en page, l'introduction du texte sur le tutoiement des professeurs par les élèves semblait signé de Maurice Nanchen lui-même, alors qu'il relevait manifestement de la rédaction. Nox excuses aux lecteurs que cette confusion aurait troublés.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: la.Gazette@chancellerie.vd.ch



Vendanges dans les vignes de l'Etat

Les crus 2002 des vignobles de l'Etat de Vaud promettent d'être exceptionnels.

Une odeur sucrée flotte dans les rayons dorés du soleil d'automne. Entre les rangées de vignes, partout dans le canton de Vaud, bottes-cul attachés aux fesses, des vendangeurs aux mains poisseuses recueillent les grappes des fruits magiques, qui donneront de précieux nectars. Des vins aux couleurs chatoyantes et aux goûts variés qui reflètent les terroirs où ils sont nés.

«Exceptionnel. Cette année, le vin va être magnifique!» L'oeil brille. Le coeur est à la fête pour cette promise cuvée 2002.



Des jeunes gens, venus d'un centre bouddhiste, se sont activés pendant une dizaine de jours dans les vignes du domaine de Marcelin.

Chasselas, Pinot noir, Chardonnay, RieslingSylvaner, Pinot blanc et gris. Mais encore, Gamaret, Garanoir, etc., voilà quelques cépages du canton.

L'Etat de Vaud possède quelques 24.3 hectares de vignes et, chaque année, il produit 240 000 bouteilles.

La vigne la plus ancienne, à Villeneuve, avait été donnée par Aymon de Savoie en 1236 déjà. Cette donation avait été faite pour venir en aide aux malades. Ainsi en 1806, c'est l'Hôpital cantonal qui en devint propriétaire.

LuG



Temps de travail des enseignants

La dernière livraison de *La Gazette* (n° 118, du 2 octobre 2002) offre des perspectives intéressantes et ouvre des horizons pleins de promesses pour la défense du monde de l'enseignement.

Outre le fait que l'information fournie par l'organe de presse de l'Etat tord quelque peu l'Histoire de cette difficile négociation (il est trompeur de dire que l'accord du 10 avril 2001 aurait été conclu entre le Conseil d'Etat et les syndicats et associations faitières d'enseignants. Ce n'est pas le cas, puisque seules la FSF et la SPV l'ont signé. Ainsi ceux qui ont dénoncé cet accord peuvent maintenant se prévaloir d'acquis que par ailleurs ils n'ont cessé de

minimiser...), la correspondance établie entre la diminution du temps de travail obtenue par l'ensemble des fonctionnaires et le passage à deux semaines de vacances scolaires à Pâques aura de quoi surprendre, irriter ou faire rire.

Ainsi, si trois jours de vacances scolaires à Pâques correspondent à une heure hebdomadaire et une semaine de vacances, on doit en conclure que trois jours d'enseignement correspondent à 88,5 heures de travail (47 heures + 41,5 heures = 88,5 heures). L'enseignement se déroulant sur 186 jours, le temps de travail annuel d'un enseignant est donc de 5487 heures (ou 132 semaines par année !). Il est vrai que d'autres com-

pensations ont été obtenues (6 périodes en fin de carrière et possibilité d'obtenir un congé sabbatique), mais le calcul résultant de l'information de la Gazette suffit à lui seul à démontrer que la diminution du temps de travail des enseignants obtenue dans le cadre de la nouvelle loi sur le personnel n'est de loin pas à hauteur de celle des autres fonctionnaires.

On comprendra dès lors beaucoup mieux que les enseignants puissent défendre le fait d'être mis au bénéfice des vacances scolaires; celles-ci leurs permettant de prendre leur vacances et d'accomplir une partie de leurs activités professionnelles individuellement ou coopérativement créées.

Jacques Daniélou, président de la Société pédagogique vaudoise



Méto, boulot, dodo... Vraiment?

Si le méto M2 fonctionnait déjà, le prendriez-vous? A entendre les arguments des uns et des autres, le oui l'emporte largement. La raison principale en est bien sûr le gain de temps.

Résidant dans un village au-dessus de Rolle, Sandra Knispel travaille à temps partiel au laboratoire du Service des eaux, sols et assainissement (SESA), à Epalinges. Une trotte qu'elle parcourt en voiture, faute de mieux: «je prendrais volontiers les transports publics mais il me faudrait alors compter plus d'une heure pour un trajet simple course, temps réparti entre le train régional jusqu'à Lausanne et le bus jusqu'à Epalinges».

Plus vite en voiture qu'en bus

En voiture, cela va nettement plus vite, d'autant plus que le site du laboratoire se situe à deux pas de la sortie de l'autoroute et que le parage y est relativement aisé et bon marché. «Le temps disponible une fois le travail terminé est précieux» et Sandra Knispel préfère le passer chez elle plutôt que dans un bus bondé ou à attendre une correspondance. «Mais si le méto devait voir le jour, alors oui, c'est sûr

que je l'utiliserai, car depuis la garre CFF, seule une dizaine de minutes me serait nécessaire pour me rendre à Vennes, au lieu des 30 à 40 minutes actuelles en bus aux heures de pointe».

18 minutes entre Ouchy et Epalinges

Le méto M2 est prévu pour circuler d'Ouchy aux Croisettes (Epalinges) en 18 minutes. Une rame partira toute les trois minutes de la gare CFF en direction de La Sallaz aux heures d'affluence, et toute les six minutes sur le reste du trajet.

Ces possibilités de gains de temps séduisent également Morella Frutiger, ancienne collaboratrice au service des affaires extérieures (SEA). A la différence de Sandra Knispel, elle n'a pas utilisé un véhicule privé pour venir à son bureau sis à la place du château, le parage y étant des plus ardues et des plus chers. Aux heures de pointe, elle se coltinait jusqu'à 45 minutes de bus depuis son domicile à Epalinges con-

tre 20 minutes à l'aube. «Le méto est une excellente chose, car il va nous permettre de relier rapidement les plus grands axes de l'agglomération lausannoise – UNIL, EPFL, CHUV, lac, centre-ville – et faciliter tant les transports professionnels que privés».

Tout faire grâce au méto

Le M2, elle s'empressera de le prendre dès qu'elle le pourra. Et d'imaginer même qu'un jour elle pourra filer à vélo à son travail et en revenir en méto, s'il est possible d'y caser sa bicyclette. Elle s'arrêterait alors à la station principale de Vennes, sise à côté du parking-relais, pour y faire quelques emplettes à la boulangerie-épicerie avant de récupérer son mouflet à la garderie...on peut toujours rêver. Il n'est qu'un claustrophobe pour affirmer qu'il ne «mettra jamais les pieds dans cette boîte» dont 70% des six kilomètres du parcours est prévu en sous-terrain.

Annika Gil

Données personnelles sensibles: le Conseil d'Etat rassure les syndicats

Pas de «Big Brother» dans le règlement d'application de la loi sur le personnel

Le Conseil d'Etat a répondu à diverses inquiétudes exprimées par les associations du personnel au sujet du projet de règlement d'application de la loi sur le personnel, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2003. Les craintes des syndicats SUD et SSP ont fait l'objet d'articles de presse. SUD a également écrit au Conseil d'Etat. Principale préoccupation des auteurs de la lettre: la question de la confidentialité des données personnelles sensibles des collaborateurs de l'Etat.

Un texte en cours d'élaboration

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat précise la situation actuelle. Le règlement est en phase d'élaboration et de consultation. Le document n'est en aucune manière définitif. La délégation du Conseil d'Etat (et a fortiori le Conseil d'Etat lui-même) ne s'est pas encore penché sur ce projet, attendant que le comité de pilotage ait réalisé une synthèse des diverses réactions et fait de nouvelles propositions le cas échéant. A ce jour, le projet de règlement n'a donc reçu aucun aval politique.

Vigilance en matière de protection des données

Le Conseil d'Etat s'engage à être particulièrement vigilant en matière de protection des données au moment où il aura à se prononcer sur la collecte et l'utilisation des données personnelles sensibles.

Le Conseil d'Etat a pris acte également d'autres inquiétudes concernant notamment les normes garantissant le droit de grève et le service minimum nécessaire à garantir les prestations de base aux habitants de notre canton. Ces remarques seront, comme les autres, analysées au sein du comité de pilotage avant que le Conseil d'Etat examine le texte résultant de ses travaux.

LR



STATION RIPPONNE
Vue de la Place Madeleine

Projet de station M2 à la place de la Riponne.

at de la Constituante

Artistes et juristes sous contrôle

L'Expo et la Constituante ont encore un point commun. Elle avait ses artistes, nous avons nos juristes. Sans artistes pas d'Expo, sans juristes pas de Constitution, c'est aussi simple que ça. Très précieux par leur forme de raisonnement, les juristes étaient omniprésents dans l'Assemblée, au comité, à la coprésidence, au secrétariat, et même à l'extérieur. Ce contact régulier et stimulant nous l'avons bien vécu, car nous avons suivi la règle adoptée par l'Expo pour ses artistes : ne jamais les laisser agir seuls. Ils pourraient alors devenir dangereux. - FC

de nous a pu contribuer à la réussite du projet, car nous avons partagé les recherches d'idées, car chacun connaissait son rôle et acceptait de le remplir avec souplesse et passion.

Deuxième artepilage: Mix & Remix

Vous voici dans le monde de la communication, un monde merveilleux. Ceci dit, je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'en ai marre d'entendre parler de la communication. Un projet qui a foiré, c'est toujours la faute à la communication. Un projet qui réussit, on n'en parle plus. Une seule solution donc pour ne plus en entendre parler, travailler pour des projets qui ont des chances d'aboutir et faire de la communication, un bon moyen pour contribuer à la réussite.

Comme l'Expo, la Constituante avait son concept de communication. Un logo, une ligne graphique, bref une image, avec Mix et Remix qui a donné le ton. Mais encore

des publics identifiés, des supports et des moyens diversifiés.

Privilégier d'abord la communication interne, c'est essentiel. Nous avons fait circuler l'information dans l'Assemblée. Les constituants, même absents lors d'une plénière, recevaient chez eux une à deux heures dès la fin de la séance, les décisions du jour résumées sur une page. Nous étions toujours disponibles pour répondre aux journalistes, mais nous avons aussi édité plus de trente *Lettres de la Constituante* diffusées à près de 2500 exemplaires.

Nous avons utilisé internet, comme outil de travail pour les constituants, mais aussi comme vecteur de communication. Nous avons organisé des apéritifs thématiques réunissant les milieux concernés qui nous servaient de relais auprès de la population. Des opérations ont été conduites auprès des éco-

les, en direction des jeunes et des étrangers. Nous avons organisé un atelier, distribué des cartes postales, des stylos, des pommes, des plantes,... Et surtout, les constituants ont joué un rôle essentiel dans cette histoire, présentant leurs travaux dans leurs districts, auprès des associations dont ils faisaient partie; certains ont même couru, de Morat à Fribourg aux côtés de leurs homologues fribourgeois. Bref, un travail pas toujours spectaculaire, mais un réflexe de communication permanent et un concept en constante évolution.

(suite en page 6)





Mix & Remix «censurés»

Pour détendre l'atmosphère lors des séances plénières de l'Assemblée constituante, le secrétariat avait demandé à Mix et Remix de réaliser quelques dessins pour les faire apparaître à l'écran entre deux amendements. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas toujours été bien reçus par les constituants. Le secrétariat a finalement dû renoncer à les utiliser.

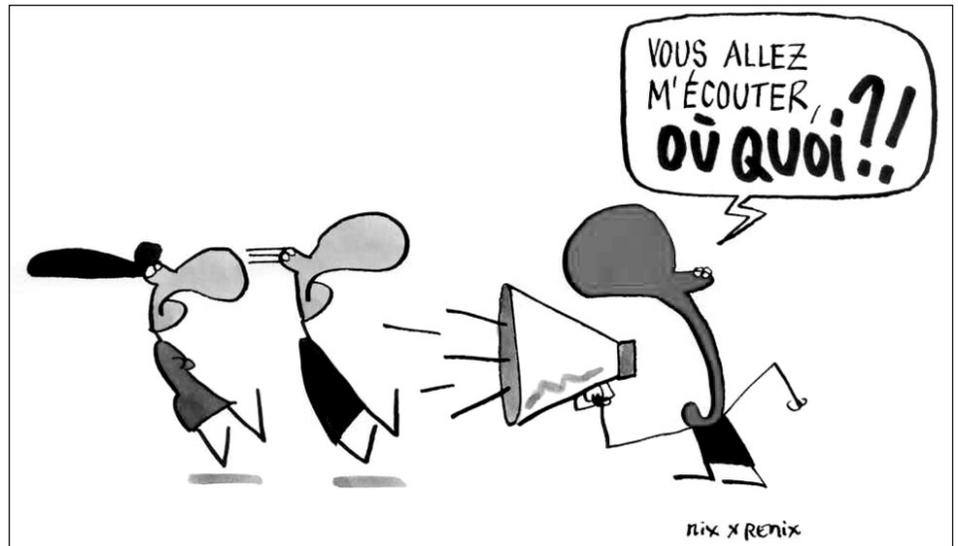
Afin qu'ils ne disparaissent pas dans les oubliettes de l'histoire sans avoir pu être appréciés, nous vous les livrons. Ils rappelleront à tous un moment de leur vie.

Troisième arteplage: Sexe et vidéo

Le premier terme de cet arteplage, c'est uniquement pour vous faire lire ce qui suit (à l'Expo aussi, ça existe: avez-vous essayé de visiter Blinde Kuh à Morat?).

Le second, c'est pour désigner l'affichage sur écran des articles et des amendements. Pas excitant, mais très pratique pour travailler. Les constituants ont pu suivre sur grand écran la vie de chaque article, de l'état dans lequel il se trouvait à sa naissance, jusqu'à celui qu'il montrait à sa maturité ou au moment de sa disparition. Ceci a été possible car nous avions l'outil qu'il fallait.

Par chance, car nous manquions de temps et d'argent, nous avons dû renoncer à la solution que nous proposaient les informaticiens: une adaptation d'Antilope réalisée dans les six mois pour trente mille francs. Nous avons dû nous rabattre sur une base de données facile à utiliser, en l'occurrence File Maker Pro, qui a suffi à nos besoins et qui a parfaitement rempli son



rôle. N'en parlez pas aux informaticiens, ils n'aiment pas.

L'arteplage mobile: deux fléaux tombent à l'eau

L'administration doit lutter contre deux forces qui l'empêchent de changer. «On a toujours fait comme ça», c'est la première. La seconde, plus élaborée, est qu'il ne faut pas «créer un précédent». Nous avons échappé et à l'une et à l'autre.

«On a toujours fait comme ça» ne répon-

daît plus, le secrétariat de la révision de 1885 étant fermé. Quant au secrétariat de la prochaine révision, il n'a jamais pu nous joindre pour nous intimer l'ordre de ne pas créer un précédent.

Francine Crettaz

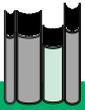
PS: Contrairement à l'Expo, la Constituante n'a rien à démolir à l'issue de ses travaux. Un incendie, voilà une idée qui pourrait faire des étincelles!



Prendre son temps, perdre du temps

Pour tous ceux que la question du temps intéresse, je leur recommande deux lectures. D'abord un petit ouvrage philosophique destiné aux enfants, mais que les adultes peuvent aussi comprendre, «Prendre son temps et perdre son temps» (Edition Milan, Les goûters philo, 2000). Il insiste sur l'importance de prendre parfois le temps de ne rien faire: «c'est dans ce vide que les

pensées ont enfin la place de bouger...» Ensuite un ouvrage sur le partage du temps entre famille et travail de Dominique Méda «Le temps des femmes - Pour un nouveau partage des rôles» (Flammarion, 2001). Il offre une réflexion originale sur le partage du temps entre famille et travail, mais surtout des exemples de politiques pratiquées en Suède, aux Pays-Bas et en Italie. — FC



Un économiste plaide pour un allègement des contrôles dans la fonction publique

Le livre

V ici le troisième ouvrage de l'économiste vaudois Jean-François Baudraz. Ce spécialiste de l'organisation des entreprises, précurseur de l'horaire variable de travail (1971), auteur de «L'entreprise malade du secret» (1977), nous livre aujourd'hui un essai particulièrement actuel par rapport à la réforme des administrations publiques. Son titre : «Faut-il tuer Machiavel?» La réponse est oui. Pour Jean-François Baudraz, le pouvoir en place ne peut plus manipuler les gens en exploitant leur ignorance pour atteindre ses objectifs. Les grands systèmes que sont les administrations publiques exigent aujourd'hui l'abolition des fiefs et des cloisonnements, une circulation rapide de l'information dans tous les sens. La transparence, en somme.

Approche systémique

Riche de ses expériences dans plusieurs entreprises industrielles, dans une grande banque et dans la fonction publique, Jean-François Baudraz considère chaque employé comme «composant» d'un système. Il montre que chaque «composant», pour contribuer au bon fonctionnement du système, doit disposer de toutes les informations qui lui permettent de connaître le sens de son travail, d'adapter son comportement aux changements et aux événements imprévus. L'ancien pouvoir hiérarchique, largement fondé sur la détention d'informations privilégiées, doit disparaître.

Dans les grandes lignes, Jean-François Baudraz reprend à son compte les principaux postulats de la nouvelle gestion publique. Il veut un service public plus souple, capable de s'adapter rapidement à l'évolution de la demande sociale. Il préconise une autonomie et des responsabilités accrues pour les employés et pour les services. Cependant, il se montre très critique face à la manière dont se réalisent certaines réformes conduites sous l'étiquette «nouvelle gestion publique», y compris les contrats de prestations. A ses yeux, la plupart des contrôles et des mesures de performances vont à fins contraires et coûtent infiniment plus qu'ils ne rapportent. — LR

• **Faut-il tuer Machiavel? Essai sur le futur des pouvoirs,** par Jean-François Baudraz, Moudon. 134 pages. Prix: 30 francs. Pour commande: fax 021 905 48 82.

Le dernier livre de Jean-François Baudraz jette un regard critique sur les premiers pas de la nouvelle gestion publique. Trois questions à l'auteur.

Vous n'aimez pas les règlements?

— Je ne suis pas contre les règlements. Ce que je n'aime pas, c'est la prolifération de règlements compliqués et de procédures qui visent à régler à l'avance tous les cas particuliers. C'est la tendance actuelle, dans les grandes entreprises comme dans les administrations publiques: on crée des règlements très détaillés pour «coincer» quelques employés peu loyaux ou de mauvaise foi. Et on les impose à l'ensemble des employés loyaux, en les plaçant dans des situations absurdes où, pour pouvoir accomplir leur mission, ils doivent tricher avec un règlement qui n'a pas été fait pour eux. On coince tout le monde.

«Plus les règlements sont nombreux et complexes, plus on peut être sûr qu'ils ne seront pas appliqués. Ce qu'il faut, c'est un ensemble de règles de base simples et cohérentes entre elles. Et lorsqu'elles sont manifestement violées, prendre des sanctions rapides.

«Il faut être cohérent. Aujourd'hui, on exige des employés un haut niveau de formation, on leur demande de faire preuve d'autonomie, de mobilité, de créativité. C'est très bien. Mais alors il faut renoncer à les soumettre à une surveillance de tous les instants. Il faut leur faire confiance, admettre a priori qu'ils font leur travail au plus près de leur conscience. Et là aussi, dans les rares cas de faute grave où la confiance est manifestement trahie, savoir sévir.

On développe des méthodes pour mesurer les performances des employés. Est-ce efficace, selon vous?

— Il faut mesurer ce qui est mesurable. Dans une production industrielle, vous pouvez mettre en rapport le nombre d'heures de travail des hommes et des machines avec les quantités produites. Mais il y a, dans le

secteur public, des métiers qui mettent en jeu des relations humaines où la mesure des performances est impossible, voire nuisible. Prenez les infirmières, par exemple, ou les assistantes sociales. Pour répondre aux exigences des assurances, on leur demande de plus en plus de noter, minute par minute, le temps consacré à chaque cas, à chaque activité. Cela donne la plupart du temps des

additions justes de chiffres faux.

«Comment voulez-vous fixer à un assistant social le temps normal d'un entretien? Certains cas peuvent être réglés en dix minutes. Pour d'autres, il faut plusieurs entretiens d'une demi-heure ou plus. Une norme de minutage par entretien n'a aucun sens. Ces gens sont des professionnels, ils sont aptes à juger du temps qu'ils doivent consacrer aux gens dont ils s'occupent. Idem pour les infirmières. On exige

de ces gens une formation de plus en plus poussée, mais en même temps on réduit leur autonomie, et l'organisation de l'institution ne change pas. Cela ne peut pas fonctionner. On met les employés sous pression et cela ne produit aucune amélioration de la qualité des prestations.

Les autorités politiques doivent pourtant chercher à contenir les coûts, notamment dans ce secteur santé-social...

— Vous contenez vos coûts si votre organisation est performante et que vos collaborateurs sont motivés. Vous n'en prenez pas le chemin en demandant à des professionnels de perdre un temps considérable à entrer des données fausses dans une machine, à justifier des dépassements ou à remplir des questionnaires. Si le but est de vérifier que les gens ont fait leur travail, il y a d'autres moyens de s'en apercevoir, à travers l'observation directe ou les plaintes des clients.

Interview LR



Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Responsable H/F de la section 1, formations initiales, pour la Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP) 100%

Mission: le/la responsable de la section 1 assume, par délégation du directeur de la HEP, la responsabilité des missions générales attribuées aux formations pédagogiques initiales des maître-sse-s généralistes, secondaires, semi-généralistes, secondaires spécialistes et des maître-sse-s d'une discipline spéciale (arts visuels ou musique) selon les principes et lignes directrices de la formation HEP. Il/elle dirige la mise en œuvre et gère le suivi des formations initiales. Il/elle supervise les équipes de formateurs/trices et assure la cohérence des prestations des équipes de formateurs/trices en relation avec les autres sections, en particulier entre la formation théorique et la formation pratique. Il/elle établit les besoins semestriels en formateurs/trices selon le système modulaire. Il/elle supervise l'application des modalités d'évaluation de la formation des étudiant-e-s et rassemble les éléments nécessaires aux certifications intermédiaires et à la certification finale. Il/elle participe activement aux travaux du Conseil de direction de la HEP (HC2).

Profil: titre universitaire: licence, reconnue pour l'enseignement, de l'Ecole des hautes études commerciales, de la Faculté des lettres ou de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne, ou: licence en sciences de l'éducation, doctorat ou, pour les porteurs d'un titre académique d'une autre université, attestation d'équivalence de titres délivrée par le Département de la formation et de la jeunesse et brevet d'aptitude à l'enseignement. Expérience confirmée de la gestion administrative et pédagogique. Expérience de l'enseignement d'une durée de dix ans au moins, si possible dans deux degrés d'enseignement différents. Expérience réussie et/ou qualifications dans la formation d'adultes. Bonne connaissance du système scolaire vaudois et de son évolution (tous degrés d'enseignement). Adhésion aux missions de formation de la HEP VD et des HEP en général. Ouverture d'esprit et sens des relations humaines, capacité à s'intégrer dans une équipe. Maîtrise d'une langue étrangère au moins.

Renseignements: M. Daniel Noverraz, 021/316.92.70

Adresse: réf. 3768G, Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP), M. Daniel Noverraz, Av. de Cour 33, CP - 1014 Lausanne

Inspecteur/trice pour le Service de l'enseignement spécialisé 100% (possibilité: 2x 50%)

Mission: assurer, au nom de l'Etat de Vaud et de l'assurance-invalidité, le contrôle de l'enseignement spécialisé cantonal, communal et privé. Promouvoir l'aménagement général en matière d'enseignement spécialisé. Veiller à l'équipement des institutions. Participer à l'orientation scolaire d'élèves en difficulté. Assurer la représentation du Service à l'intérieur et à l'extérieur du DFJ dans divers domaines de responsabilité et sur mandat ponctuel. Assurer la circulation de l'information interne et externe au Service (cl. 29-31).

Profil: brevet vaudois de l'enseignement spécialisé ou titre jugé équivalent; licence en sciences de l'éducation ou en psychologie. Expérience de 10 ans en règle générale. Age minimum: 35 ans.

Renseignements: M. Jean-Jacques Allisson, 021/316.54.01

Adresse: réf. 3767G, Service de l'enseignement spécialisé, M. Jean-Jacques Allisson, BAP - 1014 Lausanne

Employé-e principal-e d'administration au Secrétariat de la Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse 80%

Mission: collaborateur/trice de l'assistante de direction du DFJ. Travail sur la base d'instructions générales (cl. 14-16).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Capacité à travailler de manière indépendante. Maîtrise du français (excellente orthographe, facilité rédactionnelle) et bonnes connaissances de bureautique (Word, Internet, messagerie). Bonnes qualités relationnelles, sens du service et de l'écoute, précision et discrétion. Esprit d'équipe.

Renseignements: Mme Christiane Rebeaud, 021/316.30.01

Adresse: réf. 3762G, Secrétariat général du DFJ, Mme Christiane Rebeaud, Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne

DFIN Département des finances

Analyste métier (chargé-e de recherche) pour le Service du personnel, pour une durée déterminée au 31.12.03 100%

Mission: dans le cadre du projet transversal DECFO (Description des emplois et classification des fonctions): effectuer des recherches, analyser les fonctions actuelles et décrire les métiers. Conduire des séances de travail, créer et maintenir une base de connaissances, rédiger des rapports de synthèse et participer à la mise en œuvre et à l'adaptation des outils du projet. (cl.).

Profil: titre universitaire, pratique jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum, ou pratique de 5 ans en règle générale en qualité de chercheur/euse associé-e. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. Personnalité ouverte, autonome, rigoureuse et précise, vous maîtrisez les outils informatiques courants. Esprit d'équipe. Allemand et connaissances de l'Administration cantonale souhaités.

Renseignements: Mme Christine Ruef-Bayiha

Adresse: réf. 3764G, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Simon Méan, Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne

Taxateur/trice fiscal-e (Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A) auprès de l'Office d'impôt du district de Morges 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des personnes physiques, salariées et indépendantes. Effectuer les taxations en appliquant les dispositions en vigueur (AVS, Impôt anticipé, Impôt fédéral direct, Impôt cantonal et communal). Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du district. Assurer les relations avec les contribuables, au guichet ou par téléphone.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres); ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Quelques années d'expérience dans les domaines de la fiscalité et/ou de la comptabilité. Précis, organisé-e et flexible, vous appréciez les activités variées et savez gérer vos dossiers de manière autonome tout en participant au travail de team. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous offrez une bonne résistance au stress, possédez un excellent sens de l'analyse et de la synthèse, le sens de la communication et de l'entregent ainsi qu'un réel sens de la qualité de service.

Renseignements: M. Jean-François Pingoud, 021/803.93.48

Adresse: réf. 3765G, Administration cantonale des impôts, Mme Fabienne Marmillod, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

Taxateur/trice fiscal-e (Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A) auprès de l'Office d'impôt des Personnes morales 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des Personnes Morales et des Autres Personnes Morales (associations, fondations, etc.). Prendre les décisions de taxation en appliquant les dispositions légales en vigueur. Etablir les taxations d'office. Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du canton et assurer les relations avec les contribuables et mandataires.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres); ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Quelques années d'expérience dans le domaine comptable et/ou fiscal. Précis-e, organisé-e et flexible, vous appréciez les activités variées et savez gérer vos dossiers de manière autonome tout en participant au travail du team. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous offrez une bonne résistance au stress, possédez un excellent sens de l'analyse et de synthèse, le sens de la communication et de l'entregent. Une formation professionnelle supérieure achevée ou en cours (brevet ou diplôme fédéral) et/ou de bonnes connaissances de la langue allemande représentent des avantages.

Renseignements: Mme Anne Mollinet, 021/316.21.24

Adresse: réf. 3757G, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

Biologiste (Chimiste B) pour le Service vétérinaire 100%

Mission: développement de méthodes d'analyses médicales vétérinaires à l'aide de techniques de biologie moléculaire, y compris leur adaptation au diagnostic courant (cl. 24-28).

Profil: licence en biologie ou titre jugé équivalent; doctorat ou thèse en sciences ou titre jugé équivalent; formation aux techniques de biologie moléculaire; pratique de 3 ans au minimum (développement de méthodes de diagnostic microbiologique faisant appel à la biologie moléculaire). Traite des problèmes complexes impliquant des responsabilités importantes. Formation aux techniques classiques de microbiologie et de sérologie médicale, de préférence dans le domaine vétérinaire. Développement de méthodes d'analyses médicales vétérinaires à l'aide de techniques de biologie moléculaire, y compris leur adaptation au diagnostic courant.

Renseignements: M. Patrick Boujon, 021/316.39.05

Adresse: réf. 3760G, Service vétérinaire, M. René Combremont, César-Roux 37 - 1014 Lausanne

Coordinateur/trice ORP, Responsable des services aux entreprises, pour le Service de l'emploi 50%

Mission: mettre à disposition des Offices régionaux de placement (ORP) les outils de travail assurant l'efficacité et la qualité de leurs services aux entreprises. Soutenir les ORP pour toutes les questions relatives au domaine services aux entreprises. Promouvoir auprès des ORP et des employeurs les mesures de réinsertion des demandeurs d'emploi orientées entreprise. Conduire et coordonner les actions cantonales de relations publiques des ORP destinées aux entreprises et aux milieux économiques (cl. 23-26).

Profil: titre universitaire (Sciences sociales et politiques, Psychologie, Sciences de l'éducation) ou jugé équivalent. Expérience de plusieurs années dans le placement public (conseiller en personnel ORP et répondant entreprises) ou dans les domaines liés à l'emploi et au marché du travail (conseil et placement en personnel, chômage, réinsertion professionnelle et/ou sociale) ou dans le domaine de l'intervention sociale. Bonne connaissance du tissu économique vaudois. Expérience en conduite de projet. Sens de la communication et des relations publiques, aptitude à animer et conduire des groupes de travail, aptitude à la négociation et à la résolution de problèmes, autonomie dans le travail, esprit de synthèse, capacités conceptuelles et rédactionnelles, lecture et compréhension de l'allemand souhaitées, maîtrise des logiciels MS Office.

Renseignements: M. Philippe Beuret, 021/316.61.09

Adresse: réf. 3781G, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 11 - 1014 Lausanne

Coordinateur/trice ORP, Responsable des services aux demandeurs d'emploi, pour le Service de l'emploi 80%

Mission: concevoir, développer et mettre à disposition des Offices régionaux de placement (ORP) les méthodes et outils de travail assurant l'efficacité et la qualité de la prise en charge et du suivi des demandeurs d'emploi. Soutenir les conseillers/ères ORP dans la mise en oeuvre d'une stratégie de réinsertion pour chaque demandeur d'emploi. Conduire et coordonner l'application du RMR par les ORP, en collaboration avec le SPAS et les CSR (cl. 23-26).

Profil: titre universitaire (Sciences sociales et politiques, Psychologie, Sciences de l'éducation) ou jugé équivalent. Expérience de plusieurs années dans le placement public (conseiller/ère en personnel ORP), dans les domaines liés à l'emploi et au marché du travail (conseil et placement en personnel, chômage, réinsertion professionnelle) ou dans le domaine de l'intervention sociale. Expérience de conduite de projet. Qualités recherchées: sens de la communication, aptitude à animer et conduire des groupes de travail, aptitude à la négociation et à la résolution de problèmes, autonomie dans le travail, esprit de synthèse, capacités conceptuelles et rédactionnelles, lecture et compréhension de l'allemand souhaitées, maîtrise des logiciels MS Office.

Renseignements: M. Philippe Beuret, 021/316.61.09

Adresse: réf. 3780G, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 11 - 1014 Lausanne

Collaborateur/trice universitaire (Chargé-e de recherche) pour le Service de l'emploi, Office cantonal de la main-d'œuvre et du placement 100%

Mission: analyser et traiter les requêtes de permis de séjour et de travail dans le respect des lois, ordonnances et directives fédérales et cantonales (cl. 22-25).

Profil: titre universitaire, pratique jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum, ou pratique de 5 ans en règle générale en qualité de chercheur/euse associé-e. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. Licence en droit, sciences sociales, sciences politiques, ou HEC. Esprit d'analyse et de synthèse. Intérêt pour le droit du travail et le droit migratoire. Aisance rédactionnelle et sens de l'organisation. Excellentes capacités relationnelles. Maîtrise des outils de bureautique MS Office. Pratique de l'anglais et de l'allemand.

Date d'entrée en fonction: au plus vite. Délai d'envoi des candidatures: 21 octobre 2002.

Renseignements: M. Frank Iberg, 021/316.60.98

Adresse: réf. 3759G, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 11 - 1014 Lausanne

Ingénieur-e B (Responsable des démarches foncières) au Service des améliorations foncières, pour une durée déterminée à fin 2003 50%

Mission: promouvoir le rôle de partenaire des propriétaires dans le contexte général de la planification urbanistique. Identifier les mesures à prendre dans le cadre de la mise en adéquation du statut du sol et du statut de la propriété (cl. 24-28).

Profil: diplôme d'ingénieur EPF, inscription au REG A ou titre jugé équivalent avec pratique de 3 ans en règle générale. Ou: diplôme d'ingénieur ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Traitement de problèmes complexes impliquant des responsabilités importantes. Connaissance des procédures d'améliorations foncières et d'aménagement du territoire. Capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction. Aptitude à coordonner les différents acteurs intervenant dans les démarches foncières. Permis de conduire. Les activités de bureau sont exercées le matin. Délai d'envoi des candidatures: fin octobre 2002.

Renseignements: M. Jean-Charles Krebs, 021/316.64.64

Adresse: réf. 3771G, Service des améliorations foncières, M. Roland Prélaz-Droux, Pl. du Nord 7 - 1014 Lausanne

Collaborateur/trice technique A (Responsable technique de la gestion de l'eau) pour le Service des bâtiments 100%

Mission: inventaire des équipements sanitaires des bâtiments propriétés de l'Etat de Vaud, plus particulièrement celles où un gaspillage d'eau est évident. Etablissement d'un plan d'action pour réduire les consommations. Suivi des mandataires techniques lors de l'établissement des cahiers des charges et réception des installations. Préparation des budgets et calendriers avec les chefs de secteur. Concertation avec les chefs de projet pour le choix des installations sanitaires en relation avec le plan directeur énergétique (cl. 20-22).

Profil: diplôme de technicien ET, inscription au REG C, brevet fédéral de technicien géomètre ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Ou CFC jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent. Pratique de 12 ans en règle générale ou de 3 ans dès la maîtrise fédérale. Connaissance technique en sanitaire. Maîtrise de la gestion informatisée. Permis de conduire, catégorie B. Connaissance technique sur la problématique de la rétention d'eau des toitures et des surfaces extérieures.

Renseignements: M. Yves Golay, 021/316.73.17

Adresse: réf. 3772G, Service des bâtiments, monuments et archéologie, M. Yves Golay, Place de la Riponne 10 - 1014 Lausanne

Dessinateur/trice C ou A au Service des routes 100%

Mission: assurer la mise en oeuvre et l'exploitation des données nécessaires aux différents logiciels liés au système de gestion d'entretien, ainsi que leur mise à jour. Assumer le rôle d'intervenant-e CAMAC pour la division entretien dans le cadre des demandes de permis de construire, accessoirement des projets routiers et des plans d'affectation fixant la limite des constructions.

Profil: dessinateur/trice C: CFC de dessinateur/trice ou titre jugé équivalent. Dessinateur/trice A: CFC de dessinateur/trice ou titre jugé équivalent avec pratique de 8 ans en règle générale. Assume des responsabilités importantes.

Renseignements: M. Michel Zambelli, 021/316.70.41

Adresse: réf. 3766G, Service des routes, M. Michel Zambelli, Av. de l'Université 3 - 1014 Lausanne

Employé-e principal-e d'administration ou Employé-e d'administration au Service des routes, Direction des travaux **100%**

Mission: secrétariat d'une unité décentralisée. Décomptes financiers divers. Tenue de dossiers et suivi de chantiers.

Profil: employé-e principal-e d'administration: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Employé-e d'administration: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Connaissance des outils informatiques (Word, Excel, etc.). Intérêt pour les chiffres. Sens de l'organisation.

Renseignements: Mme Christiane Treuthardt, 024/423.04.10

Adresse: réf. 3779G, Service des routes, M. Jacques Torrent, Rte de Lausanne 25 - 1400 Yverdon-les-Bains

Chauffeur/euse des routes nationales pour le Centre d'entretien des routes nationales à Bursins **100%**

Mission: peut être appelé-e à conduire d'autres véhicules utilitaires et effectuer d'autres travaux. Travail varié et intéressant, individuel et en équipe, à l'intérieur et à l'extérieur (cl. 9-11).

Profil: âge minimal 20 ans. Permis de conduire pour poids lourds. Domicile dans un rayon de 12 km au maximum et à l'altitude maximale de 600m. Déplacement d'une durée maximale de 15 minutes. Aptitude à entretenir son véhicule et effectuer sa tâche de manière indépendante. Doit s'intégrer dans une équipe de piquet, spécialement pour le service hivernal. A disposition: matériel moderne et locaux bien équipés.

Renseignements: M. Jean-Pierre Boutellier, 021/824.14.71

Adresse: réf. 3761G, Centre d'entretien des routes nationales, M. Jean-Pierre Boutellier, 1183 Bursins

Cantonnier/ère ou Premier/ère cantonnier/ère des routes cantonales pour le Voyer du 1er arrondissement, Nyon **100%**

Mission: entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons. Assurer le service hivernal (horaires irréguliers). Entretien des chaussées et leurs annexes. Surveillance du domaine public.

Profil: cantonnier/ère des routes cantonales: âge minimal 20 ans. Premier/ère cantonnier/ère des routes cantonales: pratique de 3 ans en règle générale en qualité de cantonnier/ère. Chauffeur/euse de véhicules légers. Aptitude à travailler à l'extérieur (seul-e ou en équipe). Excellente santé, sens des responsabilités et esprit d'initiative. Expérience d'une activité de plein air (bâtiment, génie civil, agriculture ou foresterie). Domicile imposé: Crassier, La Rippe, Chéserey, Gingins, Signy, Grens, Borex.

Renseignements: M. René, Isoz, 022/361.38.32

Adresse: réf. 3773G, Voyer du 1er arrondissement, M. René Isoz, Tattes-d'Oie 93, CP 2658 - 1260 Nyon 2

Chauffeur/euse (ouvrier/ère qualifié-e) pour le Centre principal d'entretien des routes nationales **100%**

Mission: participer à l'entretien des routes nationales et ses annexes. Conduire des poids lourds et engins spéciaux dans le cadre de l'entretien de l'autoroute. Entretien des places de ravitaillement et des zones vertes de l'autoroute. Poser de la signalisation. Intégré-e au service hivernal et à un système de piquets et horaires irréguliers (cl. 10-12).

Profil: CFC d'au moins 3 ans, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique de 5 ans en règle générale. CFC d'une branche du bâtiment, de l'aménagement d'espaces, de la serrurerie ou de la mécanique.

Renseignements: M. Louis-Daniel Martin, 021/316.76.00

Adresse: réf. 3365G, Centre principal d'entretien des routes nationales, M. Louis-Daniel Martin, La Blécherette - 1014 Lausanne

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Adjoint-e administratif/ve (Administrateur/trice) au Musée de l'Elysée **80%**

Mission: membre de la direction du musée, vous avez pour activité principale la responsabilité des finances et de l'administration de l'entité. La gestion du personnel fixe et temporaire relève également de votre compétence. Vous dirigez l'accueil et les services administratifs du musée (8 postes) et êtes chargé-e de projets liés à la communication (cl. 23-26).

Profil: diplôme de l'ESCEA/HES ou titre jugé équivalent avec pratique de 3 ans en règle générale dès l'obtention du titre, ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 15 ans en règle générale. Subordonné-e direct-e d'un-e chef/fe de service, d'établissement ou d'un office important. Formation de gestion (niveau HES), expérience comptable confirmée ainsi que pratique dans le domaine culturel. Aptitude d'analyse et de synthèse, ainsi que de compétences de planification, d'organisation et de contrôle. Vous aimez le travail d'équipe et savez diriger du personnel. Goût de la communication, du marketing et de la négociation. Bonnes connaissances d'anglais (allemand: un plus) et pratique courante des outils informatiques.

Renseignements: M. William A. Ewing, 021/316.99.11

Adresse: réf. 3778G/poste 120, Musée de l'Elysée, M. William A. Ewing, Av. de l'Elysée 18 - 1014 Lausanne

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Secrétaire-réceptionniste pour le Centre médico-social de Pully **30%**

Mission: assurer l'accueil téléphonique, la réception de la clientèle, les travaux administratifs (correspondance, procès-verbaux), renseigner les clients sur les prestations du CMS et les ressources médico-sociales, gestion des fichiers et des dossiers informatisés des clients, mise à jour de fichiers et production de statistiques, appuyer les membres de l'équipe en matière de bureautique.

Profil: CFC d'employé(e) de commerce ou formation jugée équivalente. Bonne capacité rédactionnelle et de synthèse, autonomie, sens de l'organisation et rigueur dans le travail, esprit d'initiative, facilité de communication, bonne capacité d'adaptation, aptitude à faire face à des situations de crise, capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire, discrétion, connaissances élargies en informatique (Word, Excel, FileMaker, gestion de réseau) et capacité à créer des outils informatiques et à les adapter.

Renseignements: Mme Isabelle Brès-Bigey, 021/728.21.54

Adresse: Apromad, Mme Patrizia Clivaz Luchez, En Budron C7, CP 33 - 1052 Le Mont

Secrétaire du personnel de soins et d'aide au ménage pour le Centre médico-social de Pully **50%**

Mission: assurer le service téléphonique, le secrétariat et la planification des interventions du personnel auxiliaire auprès des clients du CMS.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation jugée équivalente. Esprit d'initiative, facilité de communication, bonne capacité d'adaptation aux changements, aptitude à travailler de manière autonome et faire face à des situations de crise. Capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire. Discrétion. Connaissances élargies en informatique (Word, Excel, FileMaker, gestion de réseau) et capacité de créer des outils informatiques, de les adapter. Goût pour les contacts, les chiffres, la planification.

Renseignements: Mme Isabelle Brès-Bigey, 021/728.21.54

Adresse: Apromad, Mme Patrizia Clivaz Luchez, En Budron C7 - 1052 Le Mont

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Directeur/trice adjoint-e aux Maisons d'arrêt et de préventive **100%**

Mission: assumer la gestion organisationnelle de trois établissements dont le bureau est à la Prison du Bois-Mermet à Lausanne. Gestion des ressources humaines (liées au personnel); incarcération des personnes dans le respect des principes éthiques et des directives internationales, nationales et cantonales; étroite collaboration à la gestion financière des établissements; contrôle des situations de stress inhérentes au milieu carcéral (cl. 24-28).

Profil: titre universitaire jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent et pratique de 3 ans en règle générale, ou diplôme d'une école reconnue jugé utile à l'exercice de la fonction et pratique de 8 ans en règle générale avec responsabilités dans le domaine pénitentiaire, social ou paramédical. Expérience de cadre, gestion RH, gestion de projets, connaissances sociales et ou juridiques. Connaissances pénitentiaires. Casier judiciaire vierge, langue(s) étrangère(s), bonnes connaissances informatiques, permis de conduire et véhicule. Délai d'envoi des candidatures: 25 octobre 2002.

Renseignements: M. Sébastien Aebly, 024/442.84.00

Adresse: réf. 3770G, Prison du Bois-Mermet, M. Charles Péquignot, Bois-Gentil 2 - 1014 Lausanne

Adjoint-e B (Chef-fe de l'Office cantonal du registre du commerce) 100%

Mission: le registre du commerce est un registre public dont la mission est de fournir des informations concernant les entreprises commerciales et les faits juridiques s'y rapportant, dans l'intérêt des tiers et, d'une façon plus générale, du public. L'activité consiste à diriger l'Office cantonal du registre du commerce afin qu'il fournisse à ses partenaires et au public des prestations de qualité qui garantissent la tenue du registre du commerce cantonal conforme aux dispositions légales (cl. 27-30).

Profil: titre universitaire et pratique de 8 ans en règle générale dès son obtention. Assume des responsabilités importantes. Licence en droit avec au moins 8 ans de pratique dans les domaines de l'organisation, de la gestion du personnel et de la gestion financière et administrative au sein d'une entreprise ou d'une administration. Intérêt pour les domaines de droit concernés par le registre du commerce. Très bonnes connaissances d'allemand parlé et écrit. Notions de comptabilité. Personnalité dynamique, à l'aise dans les activités de gestion. Bonne organisateur/trice ayant le sens de l'anticipation, capable de conduire et de motiver une équipe d'une vingtaine de collaborateurs/trices.

Renseignements: M. François Kern, 021/316.15.11
Adresse: réf. 3774G, Secrétariat général de l'ordre judiciaire, M. François Kern, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne

Substitut-e B à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Nyon 100%

Mission: assiste le préposé dans la direction de l'Office et l'exécution forcée, et le remplace durant ses absences (cl. 23-25).

Profil: brevet de capacité de préposé-e aux offices de poursuites et faillites. Pratique de 8 ans en règle générale dès le certificat fédéral de capacité. Sens de l'organisation et de la direction du personnel.

Renseignements: M. François Leresche, 022/557.51.06
Adresse: réf. 3699G, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Nyon, M. François Leresche - 1260 Nyon

Assistant-e social-e A ou B à l'Office du tuteur général 90%

Mission: prise en charge individuelle de mandats tutélaires d'adultes. Evaluation de situations sociales, familiales, socio-professionnelles et sanitaires complexes; mise en place de dispositifs d'aide adaptés.

Profil: assistant-e social-e A: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans en règle générale dès l'obtention du titre. Assistant-e social-e B: diplôme d'assistant-e sociale ou titre jugé équivalent. Aptitude à travailler de manière autonome dans un service à mandat. Connaissances approfondies de l'organisation cantonale d'action sociale et des dispositions en matière d'aide sociale. Permis de conduire et véhicule indispensables. Intérêt et rigueur pour la gestion administrative des dossiers tutélaires. Connaissance des logiciels Word et Excel.

Renseignements: M. Christian Becco, 021/316.66.92
Adresse: réf. 3661G, Mme Marianne Bornicchia, Tutrice générale, Ch. de Mornex 32 - 1014 Lausanne

Spécialiste d'opérations A, B, C ou Employé-e d'administration à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Nyon 100%

Mission: contact avec le public en rapport avec la loi sur la poursuite et la faillite. Travaux spéciaux à l'extérieur et travaux administratifs au bureau.

Profil: spécialiste d'opérations A (cl. 18-20): pratique de 3 ans en règle générale comme spécialiste d'opérations B, CFC de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique de 9 ans en règle générale, dont 3 dans un office de poursuites et faillites. Spécialiste d'opérations B (cl. 15-17): pratique de 3 ans en règle générale comme spécialiste d'opérations C, CFC de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique de 6 ans en règle générale, dont 2 dans un office de poursuites et faillites. Spécialiste d'opérations C (cl. 13-15): CFC de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique de 3 ans en règle générale dès le CFC. Employé-e d'administration (cl. 10-12): CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Le/la titulaire de ce poste peut être appelé-e à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service. Pratique sur système informatique souhaitée.

Renseignements: M. François Leresche, 022/557.50.93
Adresse: réf. 3784G, M. François Leresche, Préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement de Nyon, Av. Reverdil 2 - 1260 Nyon

Employé-e d'administration pour le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois 100%

Mission: activités variées au sein d'une petite équipe (chancellerie). Collaborer aux divers travaux de gestion des dossiers en matière civile ou en matière pénale (traitement du courrier, fixation des audiences, gestion de l'agenda) (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Aisance avec les outils informatiques. Maîtrise de l'orthographe. Esprit positif et dynamique; initiative, précision, rapidité, rigueur et polyvalence.

Renseignements: M. François Knecht, 024/424.60.20
Adresse: réf. 3775G, M. François Knecht, premier président du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Rue des Moulins 8 - 1400 Yverdon-les-Bains

Employé-e d'administration pour le Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois (poste à durée limitée au 30.09.2003, renouvelable pour une durée indéterminée, avec augmentation possible du taux d'activité à 100%) 50%

Mission: activités variées au sein d'une petite équipe (chancellerie). Collaborer aux divers travaux de gestion des dossiers en matière civile ou en matière pénale (traitement du courrier, fixation des audiences, gestion de l'agenda) (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Aisance avec les outils informatiques. Maîtrise de l'orthographe. Esprit positif et dynamique; initiative, précision, rapidité, rigueur et polyvalence.

Renseignements: M. François Knecht, 024/424.60.20
Adresse: réf. 3776G, M. François Knecht, premier président du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Rue des Moulins 8 - 1400 Yverdon-les-Bains

Employé-e d'administration à l'Office du tuteur général (poste à durée déterminée au 31.03.03) 50%

Mission: gestion et paiement des factures médicales des pupilles. Remplacement de la réceptionniste (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Engagement de durée déterminée jusqu'au 31.03.2003. Personne précise, polyvalente, aimant les chiffres. Maîtrise de l'outil informatique (Word et Excel). La connaissance de l'assurance maladie serait un avantage.

Renseignements: M. Hubert Perroset, 021/316.66.84
Adresse: réf. 3777G, Mme Marianne Bornicchia, Tutrice générale, Ch. de Mornex 32 - 1014 Lausanne

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne - Tél. 021/316 29 20 - Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:
8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)

ISO - 9001: une garantie d'excellence pour la caisse publique cantonale vaudoise d'assurance chômage



L'équipe de direction de la CPCVC. Derrière: Marco Polo, Antonio Battaglia et François Chanson (directeur); devant: Dominique Krähenbühl, Gertrude Zosso et Rodolphe Ittig.

A l'heure des prévisions économiques pessimistes et de l'augmentation inquiétante du nombre de chômeurs, la Caisse publique cantonale vaudoise d'assurance chômage (CPCVC) mise sur la qualité. Désormais officiellement certifiée ISO 9001, elle est la première Caisse de chômage de Suisse romande à recevoir cette distinction. Sur le plan suisse, seul le Canton de Soleure bénéficie pour l'instant de cette norme, qui atteste du professionnalisme et de la qualité de l'organisation, du travail et des services fournis. Quelques questions à François Chanson, chef de la CPCVC:

Sur quels critères a-t-on accordé à la CPCVC la certification ISO 9001?

Un organisme indépendant de certification a procédé à un audit dans le courant de l'été dernier. Il s'est en particulier attaché à vérifier notre orientation client et l'implication de notre personnel, ainsi qu'à constater l'existence d'une gestion des activités par processus et la mise en place d'un système d'amélioration continue.

On imagine que la préparation d'une telle reconnaissance exige un travail considérable de la part des collaborateurs.

Précisons d'abord que nous avons été coachés tout au long de cette opération par un consultant dont je tiens à saluer la contribution. Cela dit, pour nos collaborateurs, et plus encore pour ceux participant à l'équipe de projet, l'opération a effectivement demandé un investissement important. L'ensemble du projet a représenté au total quelque 1500 heures de travail, consacrées principalement à la définition précise de nos méthodes, à la rédaction des documents de référence, de même qu'à la formation interne.

Comment se module actuellement la formation continue?

Nous y accordons une attention toute particulière en assurant durant l'année – tant en interne qu'en partenariat avec des intervenants externes – un nombre important de sessions de formation. Nous avons d'ailleurs mis sur pied, à l'intérieur de notre Caisse, une commission de formation, dont le mandat consiste à s'assurer que les besoins et les attentes en la matière soient satisfaits.

Quels projets visant la démarche qualité votre Caisse a-t-elle menés à bien?

Comme Monsieur Jourdain avec sa prose, nous n'avons pas attendu la démarche ISO 9001 pour faire de la qualité. Au cours de ces derniers mois, nous avons ainsi développé la polyvalence de nos collaborateurs et renforcé notre service de proximité grâce à l'ouverture de nouvelles agences à Morges, Vevey, Aigle et Orbe, qui viennent s'ajouter à celles de Lausanne, Nyon et Yverdon. Nous avons aussi créé un secteur de révision interne permettant de détecter puis d'apprendre de nos erreurs ou encore systématisé nos méthodes de paiement, afin de consolider notre position de caisse effectuant la plus grande proportion de paiements rapides du Canton.

Concrètement, qu'apporte cette distinction?

Un beau diplôme et le droit d'utiliser le logo ISO 9001 dans notre correspondance! Plus sérieusement, ce label constitue à la fois une reconnaissance de nos prestations et un objectif permanent d'amélioration. Rien n'est en effet jamais acquis en terme de qualité. Chaque année, nous serons soumis à un nouvel audit externe et, tous les trois ans, nous devons procéder à une nouvelle certification complète pour pouvoir continuer à nous prévaloir de cette distinction.

En 2001, quel fut le nombre d'indemnités effectuées?

Nous avons indemnisé plus de 12 000 demandeurs d'emploi et 200 entreprises, pour un total de 155 millions de francs d'indemnités, représentant environ 70 000 paiements.

60 personnes travaillent au sein de la Caisse. Actuellement, vous recrutez du personnel supplémentaire. Cela signifie-t-il que la situation économique morose perdurera ou, même, s'aggravera?

Même si les économistes considèrent que la Suisse vit plutôt une période de stagnation que de récession, le taux de chômage va probablement continuer à s'accroître et ne devrait pas baisser avant le milieu de l'année prochaine (réd. Il était à fin septembre 2002 de 3,5 % de la population active). Malgré cela, nous voulons accroître encore la qualité de nos prestations aux personnes sans emploi et garantir à nos collaborateurs de bonnes conditions de travail. Dans cette optique, un renforcement de nos équipes s'impose et nous procédons à l'engagement d'une demi-douzaine de personnes.

Propos recueillis par F. Ct.

Consulter également: www.emploi.vd.ch

François Chanson en bref

Né: le même jour que Gary Kasparov, Jacques Lacan et Samuel Becket, mais pas la même année.

Formation: quatre ans de droit et tout le reste de travers, comme disait Coluche.

Origine: cosmopolite grâce à mes ascendants: une moitié vaudoise pour le pragmatisme + un quart bernois pour l'obstination + un huitième fribourgeois pour le moelleux + un huitième italien pour l'emportement.

Entré à l'Etat: en pleine crise économique, grâce aux mesures de réinsertion prévues par... l'assurance-chômage.

Qu'est-ce qui le branche le plus: dans son travail: définir les objectifs, fédérer les énergies, trouver les solutions, dans la bonne humeur. Dans sa vie privée: profiter (des plaisirs de la vie) et voler (sur des petits avions).

Ce qu'il lit: la Gazette, dont je possède la seule collection complète, reliée et dorée sur la tranche.

Ce qu'il écoute: les Beatles: en me rendant au bureau Drive My Car, durant la journée, Hard Day's Night et, en rentrant chez moi, All You Need is Love.

Sa vision de l'Etat: un véritable service public alliant qualité, modernité et proximité du citoyen.

Le CEP explore de nouveaux mondes

La tendance actuelle est aux cours «sur mesure». Une évolution développée par le Centre d'Education Permanente.

Le Centre d'Education permanente (CEP) offre, depuis 10 ans, des possibilités de formation continue à chaque collaborateur de l'administration cantonale.

Depuis deux ans, les possibilités de cours se sont affinées. Les itinéraires de formation permettent de moduler les apprentissages en fonction des besoins spécifiques de chacun. Cette tendance s'est encore renforcée dans le catalogue des formations 2003. Cette offre sur mesure s'adresse à des individus, à des équipes professionnelles ou encore à des services. Ces formations tiennent également compte du contexte ou

des problèmes spécifiques des futurs participants.

D'autres actions sont également proposées par le CEP. L'appui au changement, le coaching, les activités de conseil, le e-learning, par exemple, font parties de l'éventail des prestations disponibles.

Autre nouveauté, le CEP propose deux délais d'inscription: le premier au 1^{er} décembre, le second au 1^{er} juin 2003, permettant ainsi une synchronisation entre les entretiens d'appréciation et la formation elle-même.

En ce qui concerne les langues, les tandems Mittellangues offrent une approche différente de l'apprentissage. Ils proposent,

entre autres, des rencontres régulières sur le terrain entre un germanophone et un francophone.

Tourné vers l'avenir

Selon un récent rapport de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les écoles, les institutions de formation et les lieux de travail devront devenir des communautés d'apprentissage à part entière, les lieux d'une large mise en commun des connaissances.

Ainsi, le CEP regarde résolument vers cet avenir et propose des formations toujours plus adaptées. – CEP

Informations concernant les tandems sur le site www.mittellangues.ch

Des diplômes officiels

Progressivement, un certain nombre de cours suivis au CEP pourront être reconnus par des crédits à faire valoir dans le cadre d'études postgrades. La possibilité existe déjà avec trois cursus de la Haute école vaudoise (HEV), qui fait partie des hautes écoles spécialisées de Suisse occidentale (HES-SO) et avec laquelle le CEP collabore. Ces trois cursus relèvent des domaines de l'économie publique, de l'«Human system engineering» et du «Business excellence». Certains séminaires du CEP sont capitalisables dans le cadre de ces formations. Pour pouvoir bénéficier de crédits CEP auprès de la HEV, les candidats doivent remplir trois conditions: être au bénéfice d'un diplôme secondaire supérieur (HES, université, EPFL), avoir participé à l'intégralité du ou des séminaires CEP correspondant aux modules HES concernés et avoir eu un entretien concluant avec le directeur du cours.

Cette collaboration entre le CEP et la HES-SO s'inscrit dans une perspective d'avenir. Dans un futur relativement proche, il sera possible de capitaliser des modules de formation à l'étranger. Ils seront également reconnus à travers le monde. Ainsi, la cloison entre la formation académique et professionnelle va s'amincir. – CEP

Journée d'apprentissages pour un anniversaire



Une fête aux allures de marathon a salué les dix ans du CEP, mardi 8 octobre à Dornigen. Tout au long de cette journée, plus de trente séances d'information et de démonstrations ont été suivies par quelque 250 personnes.

En fin de journée, c'est près de 350 personnes qui sont venues applaudir la

conférence donnée par Albert Jacquard, célèbre généticien Français.

Pour Marc Hitz, organisateur de ces festivités, le succès remporté par cette journée, la première du genre, tient au fait que les employés de l'Etat ont eu du plaisir à se rencontrer hors contexte. A cela s'ajoute la possibilité qui leur était

donnée de découvrir de nouveaux domaines, tel le coaching. Certaines césions ont ainsi eu jusqu'à 60 participants.

«L'espèce humaine est à construire», dit Albert Jacquard. Au vu du bilan de la journée de mardi, cette opinion semble être partagée par les collaborateurs de l'Etat – LuG

Découvrir d'autres modes de formation

- Le guide, *Ajoutez de la valeur à votre formation*, a été simplifié dans le but de faciliter la détection des besoins de développement personnel et le choix d'une formation. Cet outil est disponible en version papier ou sur le site internet du CEP.
- En ce qui concerne l'offre sur mesure, des informations supplémentaires sont disponibles dans la brochure, *Formation 2003*, sous le titre de *Votre prochaine session sur mesure*.
- Le site du CEP, www.cep.vd.ch, regorge d'informations. On y trouve notamment des descriptifs de cours détaillés, un inventaire multicritère des organismes de formation pour cadres et des informations sur d'autres prestations.



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Responsabilité de l'Etat dans la situation de la SUPRA

Le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation du député Zisyadis sur sa responsabilité relativement à la situation récente de la caisse-maladie SUPRA. Il indique qu'il n'a pas été mis au courant de la situation de la SUPRA autrement que par la presse, qu'il ne dispose d'aucune compétence lui permettant d'exiger des mesures d'ordre comptable ou administratif. Il estime que l'information donnée aux assurés subsidiés sur le nouveau système de subside et sur l'opportunité de choisir un assureur bon marché n'a pas de relation avec la situation présente de la caisse.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, tél. 021 316 51 45

Non à la diminution de la contribution fédérale aux subsides des primes d'assurance maladie

En application de la règle du frein à l'endettement, la Confédération prévoit de réduire de 80% actuellement à 77% dès 2003 le total des acomptes échelonnés qu'elle verse aux cantons pour l'année en cours. Le Conseil d'Etat répond à la Confédération qu'il considère cette solution comme inacceptable du fait qu'elle reporte sur les cantons les problèmes budgétaires auxquels la Confédération est confrontée pour 2003, et qu'elle ne fait que renvoyer la difficulté à l'année suivante. Cette prise de position s'inscrit dans la volonté manifestée par le Conseil d'Etat, lors de la présentation du budget 2003, de combattre les tentatives fédérales de reporter des dépenses injustifiées sur les cantons.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 45

DEC

Département de l'économie

Oui sur le principe de la modification de l'ordonnance sur les épizooties

En réponse à une consultation fédérale sur le projet de modification de l'ordonnance sur les épizooties, le Conseil d'Etat approuve globalement le projet, qui officialise notamment la lutte contre deux maladies pulmonaires chez les porcs. Moyennant de nouvelles conditions, il souhaite que l'affouragement des porcs avec des restes de repas et des déchets de cuisine puisse être conservé, afin d'éviter un gaspillage de denrées fourragères.

Jacques-Henri Penseyres, vétérinaire cantonal, 021 316 38 70

Désignation de fonctionnaires cantonaux pour la surveillance des jeux illégaux

La loi fédérale du 18 décembre 1998 sur les jeux de hasard et les maisons de jeux (LMJ) a fait du jeu de hasard une compétence fédérale exclusive. La commission de la LMJ a cependant décidé de recourir à l'expérience et au savoir-faire cantonal en la matière. L'Etat de Vaud et la commission de la LMJ ont donc élaboré une première convention administrative portant sur la surveillance des jeux illégaux hors casino (machines à sous illégales). Le Conseil d'Etat a désigné les fonctionnaires enquêteurs cantonaux prévus par la convention au sein de la Police cantonale du commerce.

Me Alain Jeanmonod, chef de la Police du commerce, 021 316 46 00 DEC, Luc Humbert, juriste, 021 316 46 12

DINF

Département des infrastructures

Développement de centres de compétences au Département des infrastructures

Le Département des infrastructures va développer trois centres de compétences en comptabilité, gestion des ressources humaines et documentation. Il va également promouvoir davantage les compétences internes en matière d'édition et de reproduction. Cette démarche vise à diminuer des surcharges sectorielles grâce à des synergies. Elle permettra aussi d'économiser 220'000 des 560'000 francs annuels que visait en 1999 la mesure 2.052 de la Table ronde à laquelle elle fait suite. La constitution de trois autres centres de compétences préconisés par la Table ronde – en gestion de la relation clients, traitement de textes et standards – sera abandonnée. Elle ne générerait pas d'économie selon l'analyse dont a pris acte le Conseil d'Etat.

Michel Rubattel, Secrétaire général adjoint, 021 316 70 32

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Protection des consommateurs et concurrence déloyale: augmentation de la valeur litigieuse

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la proposition du Conseil fédéral d'augmenter le montant de la valeur litigieuse déterminante dans les procédures en matière de protection des consommateurs et de concurrence déloyale. Il considère toutefois que ce montant devrait être fixé à 30'000 francs, et non 20'000 comme proposé, en adéquation avec l'article 343 du Code des obligations. Une procédure simple et rapide doit s'appliquer dans ces cas.

Me Christine Maurer, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Accord Vaud-Valais pour la formation des laborantins en chimie et en biologie

Un projet de collaboration a été élaboré conjointement entre les cantons du Valais et de Vaud portant sur la formation, au centre de formation à Monthey, d'une trentaine de jeunes Vaudois dans la profession de laborantine et laborantin en chimie selon un système de formation original combinant les avantages de l'apprentissage dual et de la formation en école de métiers. Le Conseil d'Etat a signé, avec le canton du Valais, un accord financier garantissant, pour une durée minimale de cinq ans, une étroite collaboration dans ce domaine important de formation pour l'avenir de l'économie vaudoise.

SFP, Alain Garnier, directeur de l'enseignement professionnel, 021 316 63 20

Suites de la mesure Table ronde sur la réduction du nombre de directions scolaires

La mesure 1 013 de la Table ronde visait une cible d'économie de deux millions à atteindre par une réorganisation territoriale scolaire, assortie d'une diminution du nombre de postes de direction d'école. Aujourd'hui, les économies réalisées se montent à 1,2 million, obtenu en mai 2001, par la suppression de cinq directions et, en 2002, par le rattachement des élèves de groupements sans direction à des directions existantes. Les possibilités de produire des économies dans ce domaine sont épuisées. En réponse aux interventions des députés Buffet et Gavillet, le Conseil d'Etat indique que la cible d'économies de deux millions a été maintenue, le solde devant être réalisé dans le cadre du budget de fonctionnement 2002 de la DGEO, sans affecter les ressources allouées à l'encadrement pédagogique des élèves. Le Conseil d'Etat répond également à la pétition sur la «suppression des directions des établissements du Pied-

du-Jura, du Vallon du Nozon et de Veyron-Venoge», en disant que la taille du nouvel établissement reste propice à des liens étroits avec la région.

Direction générale de l'enseignement obligatoire, Pierre Jaccard, 021 616 32 01

Projet d'une animalerie centrale à Dorigny: expertise scientifique

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport du Professeur Jacques Samarut, de l'Ecole nationale supérieure de Lyon, mandaté pour une expertise scientifique de la problématique des centres d'expérimentation animale sur la place universitaire lausannoise. Le Conseil d'Etat a chargé le DFJ de poursuivre les études préalables relatives à la construction d'une animalerie centrale à Dorigny.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021 316 35 00

Animaleries: réponse au député Jean-Marie Surer

Le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation urgente du député Jean-Marie Surer sur la problématique des animaleries. Il indique que les études pour la construction d'une éventuelle animalerie centrale à Dorigny se poursuivent sur la base du rapport déposé par l'expert mandaté, le professeur Jacques Samarut. Pour ce qui est de la réhabilitation de l'animalerie située dans le bâtiment occupé par la Section de pharmacie à Dorigny, elle doit permettre aux équipes de chercheurs du Centre intégratif de génomique de développer sans tarder leurs travaux.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021 316 35 00

Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants: besoin de clarté

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet d'ordonnance d'exécution de la loi fédérale relative aux aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Le Conseil d'Etat approuve ce projet, mais relève que la portée financière et les modalités d'attribution des subventions allouées sont parfois difficiles à évaluer en raison du flou dans les termes employés. Il demande que la participation des gouvernements cantonaux au processus d'octroi des aides financières fédérales soit clarifiée et que le dispositif fédéral soit coordonné avec le dispositif cantonal existant.

Anne Giroud, cheffe du Service de protection de la jeunesse, 021 316 53 00

Crédits d'études pour les gymnases et les écoles professionnelles

Le Conseil d'Etat a accordé, sous réserve de la décision de la Commission des finances du Grand Conseil, des crédits d'études permettant d'assurer, en première urgence, la mise à disposition des locaux nécessaires dans les gymnases et les écoles professionnelles dès la rentrée d'août 2003.

SESSFO, Philippe Lavanchy, 021 316 34 00 - SFP, Jean-Pierre Rochat, 021 316 63 07

Rationalisation des localisations d'élèves: vers une convention intercantonale

Le Conseil d'Etat, en réponse à l'interpellation André Delacour et consorts, indique que le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) prépare une convention avec les cantons limitrophes, à propos des modalités (notamment le financement) de transferts d'élèves du cycle initial, de l'enseignement obligatoire et des gymnases. Cette problématique touche aux principes d'organisation scolaire et, plus généralement, à la liberté de choix d'accès aux prestations publiques cantonales. Il s'agit essentiellement de définir, de manière générale, quelques exceptions au principe de territorialité,

laissant aux autorités concernées la possibilité de conclure des accords particuliers liés à la proximité géographique.

Direction générale de l'enseignement obligatoire, Pierre Jaccard, 021 616 32 01

Soutien exceptionnel pour une garderie à Oron

Le Conseil d'Etat a décidé, à titre exceptionnel, de prélever un montant global de 64'000 francs sur le Fonds pour la protection de la jeunesse en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, afin de permettre à la nursery-garderie Liloane, à Oron, de poursuivre ses activités.

Passage à la taxation annuelle: l'Etat élargit les motifs de taxation intermédiaire

Le Conseil d'Etat a pris acte de la proposition du Département des finances en vue d'atténuer les effets de la brèche fiscale. Il la soutient. Face aux différentes interventions parlementaires qui portent sur les remises d'impôt, l'Etat veut agir de manière plus souple et rapide en accordant plus facilement la taxation intermédiaire. Cette mesure favorisera en premier lieu celles et ceux qui ont réduit de manière importante leur taux d'activité en 2001-2002, à cause de l'arrivée d'un enfant dans la famille par exemple.

Pour atténuer les effets de la «brèche» fiscale

Le passage à la taxation annuelle des personnes physiques en 2003 provoque une brèche de calcul: les revenus des années 2001 et 2002, en particulier leur variation importante, ne sont pas pris en compte. Pour diminuer les effets de la brèche, certaines charges extraordinaires de cette période seront déduites, et les revenus extraordinaires imposés pour moitié. Malgré ces correctifs, certains contribuables qui réduisent leur taux d'activité professionnelle en 2001-2002 restent désavantagés par l'introduction du nouveau système.

Dans le but d'assouplir les dispositions prévues, le postulat du député Jean-Paul Dudit, l'initiative législative de Philippe Leuba ainsi que la résolution de Roger Saugy adoptée par le Grand Conseil demandent à des degrés divers une extension du régime des remises d'impôt. Après étude attentive, le Conseil d'Etat a estimé ces propositions non conformes à la législation fiscale pour certaines, inadaptées

et trop lentes pour d'autres, ou encore impossibles à mettre en œuvre par l'Administration cantonale des impôts (ACI).

Taxations intermédiaires

Sans négliger le recours à la remise d'impôt, le Département des finances privilégie la voie de la taxation intermédiaire, seule à même d'établir la contribution effectivement due pour la période 2001-2002. Appuyée par le Conseil d'Etat, une directive prévoit d'accorder une taxation intermédiaire pour toute réduction d'au moins 25% du taux d'activité sur les deux ans. Pour cette même période, la directive abaisse de 12 à 6 mois la durée minimum de cessation d'activité et de 12 à 6 mois également la durée minimum de chômage donnant droit à une taxation intermédiaire.

Remises d'impôt

S'agissant de la réduction, voire de la suppression du versement de la pension alimentaire, la plupart des cas rendent le paiement de l'impôt difficile, de sorte que la remise s'applique souvent. Le Gouvernement veillera à la compréhension accrue des préposés dans ce domaine, de même qu'à l'égard des autres situations particulièrement douloureuses. La directive du Département des finances a été présentée le 10 octobre à la commission parlementaire, qui l'a approuvée. Le débat au Grand Conseil est prévu pour le 29 octobre.

Avec cette solution, le canton de Vaud est celui qui propose les mesures transitoires les plus étendues pour aborder le système de taxation annuelle.



Une légende à la Maison d'Ailleurs

Le musée de la science-fiction et de l'utopie invite ses visiteurs pour un voyage extraordinaire dans l'univers de l'artiste anglais Patrick Woodroffe.



Le monde de Patrick Woodroffe fait partie des domaines du fantastique, du merveilleux et de la science-fiction. Allant au-delà d'un travail d'illustrateur, l'artiste a rédigé plusieurs ouvrages qu'il a mis en images. Il a notamment créé de nombreux livres pour enfants. Plusieurs films portent également sa griffe telles les créatures de *L'Histoire sans fin, 2*.

La Maison d'Ailleurs, à Yverdon-les-Bains, présente une rétrospective du Maître, la plus importante de ces dix dernières années.

Se focalisant principalement sur les images liées à la science-fiction, l'exposition dévoile la vaste palette des techniques employées par l'artiste: aérographe, aquarelle, huile, gravure, etc. Présentant un travail d'ensemble, en partant de croquis prélimi-

naires pour des projets en cours, pas moins de 200 oeuvres réalisées de 1966 à nos jours sont présentées. Il faut encore souligner qu'un grand nombre d'entre elles n'étaient jamais sorties de l'atelier de l'artiste.

Woodroffe allie la luminosité des peintures flamandes, à des univers futuristes et féériques, dans des visions parfois sombres. Parmi ses sources d'inspiration, le peintre qui vit en Cornouailles (Angleterre), utilise les panoramas de falaises, de landes et de criques. La Suisse, dont il se dit «amoureux», sert également de décor à ses oeuvres.

Paroles d'artiste

«Dans la réalité, nous ne pouvons changer la couleur du ciel, même du gris ou du bleu, explique le créateur. L'art nous le permet. Nous pouvons créer notre propre monde, amener nos rêves à la vie... Mais j'ai toujours espéré que les images que je créais avaient quelque chose de familier pour chacun d'entre nous.»

Patrick Woodroffe dit encore: «Par l'art, vous pouvez exprimer des choses qui peuvent être clairement comprises, bien qu'il soit parfois pratiquement impossible de mettre des mots dessus: des émotions profondes, des philosophies incertaines, nos cauchemars les plus terribles et nos rêves les plus doux, nos croyances et notre foi. Et le spectateur n'y voit jamais de la prédication, ce qui me convient très bien puisque je ne suis moi-même jamais certain d'avoir raison dans ce que j'exprime...»



«Chemins de traverse», œuvres de Patrick Woodroffe à voir à la Maison d'Ailleurs, jusqu'au 8 décembre. Place Pestalozzi 14, Yverdon-les-Bains. WWW.ailleurs.ch

Expositions

Musée Jenisch, Musée des Beaux-Arts, Vevey. *Mémoire astrale d'un homme volant*; dans le cadre du festival Images'02 cinéma, le Musée Jenisch de Vevey consacre une importante exposition et un catalogue au vidéaste suisse Alexander Hahn. A voir jusqu'au 3 novembre. Du mardi au dimanche de 11h à 17h30.

Forum de l'Hôtel de Ville, Lausanne. *Lausanne s'éveille*; en photos, en vidéos, avec des objets et des machines, le service des routes et voirie de la ville entend faire découvrir le quotidien des travailleurs des petits matins. A voir jusqu'au 26 octobre.

Musée historique de Vevey. William Michaud, 1829-1902, *Lettres, dessins et aquarelles d'un émigrant vaudois au Brésil*. A visiter jusqu'au 12 janvier 2003. Du mardi au dimanche, de 10h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Musée Romain, Lausanne-Vidy. *Futur antérieur, Trésors archéologiques du 21ème siècle ap. J.-C.*, la nouvelle exposition temporaire pose la question de savoir ce qu'il restera de nous dans 2000 ans? A visiter jusqu'au 21 avril «4003». Ouvert du mardi au dimanche de 11h à 18h, jeudi 20h.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. Avec *Tablet*, ensemble de 188 planches regroupant des oeuvres des années 1948 à 1973, l'intelligence compositionnelle d'Ellsworth Kelly dévoilent leur vraie nature. A découvrir jusqu'au 5 janvier. Dès 11h, mardi-mercredi jusqu'à 18h, jeudi 20h, vendredi à dimanche 17h.

Fondation Claude Verdan - musée de la main, Lausanne. *Preuve par l'image. La photographie en quête de vérité* brosse le portrait de 150 ans d'enquête photographique. A visiter dès le 24 octobre, du mardi au vendredi de 13h à 18h, samedi et dimanche de 11h à 17h.

Conférence

Union des Femmes de Lausanne. Prochaine conférence-lunch avec Aurélie Chevalier, psychologue auprès de la Police municipale lausannoise. A la Maison de la Femme, le 31 octobre, de 12h à 13h45.

Musique

Rencontre musicale au CHUV. *Trois et Moi*, ce quatuor vocal se produit, dimanche 13 octobre, à 16 heures, à l'Auditoire César Roux. Ce concert est également retransmis en différé d'une semaine, le dimanche 20 octobre, sur TVRL, à 16h45.